

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage :
18/02/2026

Publié le :
/02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15/2026**

Objet : Construction d'une passerelle de sécurité – Choix des entreprises

L'an deux mil vingt-six le 25 février à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien – LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène

Excusés : ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : ROBIN Christelle à ANGE Josiane

Jean- Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

Vu la délibération N°09-30/2020 en date du 11 juin 2020, portant compétence au Conseil municipal en matière de marchés publics à partir de 20 000 € TTC,

Afin d'assurer la sécurité des habitants en période de crue du Chalon, et particulièrement la traversée entre l'Ecole Sacrécoeur et la Mairie, l'équipe municipale a validé le projet de construction d'une passerelle de sécurité.

Suite à consultation, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- TG Bâtir Rénovation 6 rue de la Vallée Clérieux – Construction de l'escalier : 3765,80 € HT
- TG Bâtir Rénovation 6 rue de la Vallée Clérieux - Construction d'une plateforme en béton 1.40mX1.40 : 3670,82 € HT
- Entreprise Rigamonti 81 Rue de la Vallée – Clérieux- Construction d'un pont avec garde-corps : 9670,20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE les sociétés TG Bâtir Rénovation et Rigamonti pour la réalisation de la passerelle pour un montant global de 17 106,82 € HT, soit 20 528,18 € TTC , dont les prix détaillés sont précisés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 février 2026

Le Maire

Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK